

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 01/pfu/464604
N/Réf : AVL/KD/AND-2.174/s.523
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 52 à 68.
Rénovation de l'école Notre-Dame : remplacement de châssis, installation d'un escalier de secours, isolation et renouvellement de sanitaires.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par Mme S. Buelinckx).

En réponse à votre lettre du 21 juin 2012, en référence, réceptionnée le 25 juin, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée, en sa séance du 18 juillet 2012.
Ces remarques portent sur le remplacement des châssis existants par des châssis standards en PVC, l'installation d'un escalier de secours extérieur et le remplacement de la verrière du petit bâtiment de liaison.

Introduite par l'asbl Institut Notre-Dame, la demande concerne plusieurs bâtiments, datant d'époques différentes, du complexe scolaire qui se situe dans la zone de protection de la Maison communale d'Anderlecht.

Bien que les interventions projetées auraient peu d'impact sur l'édifice classé, plusieurs aspects du projet auraient un impact peu satisfaisant sur les bâtiments concernés et sur l'ensemble qu'ils forment. La CRMS formule dès lors des remarques et recommandations sur les interventions suivantes :

- **Bâtiments « Administration »**

Le projet prévoit le remplacement de tous les châssis des deux immeubles néo-classiques situés dans la rue de Fiennes et qui abritent les locaux administratifs de l'école. Ces châssis en bois seraient remplacés par de nouveaux châssis en PVC structuré (brun foncé) munis de double vitrage.

La CRMS estime que cette intervention serait peu qualitative tant pour des raisons esthétiques que de développement durable. **Elle préconise la restauration des châssis existants plutôt que leur remplacement systématique. Si leur conservation et leur restauration s'avéraient impossibles, leur remplacement devrait se faire par de nouveaux châssis en bois (pas de PVC) identiques aux châssis existants (profils et divisions).**

La Commission signale, à toutes fins utiles, qu'il existe aujourd'hui une nouvelle génération de vitrage simple qui peut aisément être inséré dans les châssis anciens tout en répondant aux préoccupations énergétiques actuelles.

- Bâtiment « Rimbaud »

Le projet prévoit l'installation d'une cage d'escalier de secours extérieure contre une partie de la façade donnant sur la cour de récréation. Cette intervention dépasserait de plus de 3 mètres le profil mitoyen de la construction voisine la moins profonde (dans le cas présent indépendante de l'école), ce qui constituera une nuisance pour celle-ci.

Une solution alternative plus discrète (ex : échelle escamotable, toboggan gonflable, etc.) devrait être étudiée.

- Bâtiment « Galilée »

La grande baie vitrée du petit bâtiment de liaison qui donne sur la cour de récréation (entre le « Galilée » et les bâtiments « administratifs », voir photos 5 et 6) serait démontée et remplacée par une nouvelle baie standardisée.

Vu que cette baie éclaire un passage, et non des classes, la Commission invite l'auteur de projet à faire un effort pour conserver et restaurer la baie existante (divisions, profils, vasistas, etc.).

Si cela s'avère impossible, elle demande de la remplacer à l'identique (matériaux, proportions, divisions, profils, vasistas, etc.).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Présidente absente,

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Membre de la CRMS

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier).